

Conseil de quartier

Des Bruyères

Date, horaire et lieu : le jeudi 12 juin à 20h à l'espace associatif des Bruyères

Composition du conseil :

Elus : Sandrine Felgines

Conseillers : Laurence Blot, Arlette Boudier, Olivier Degorgue, Philippe Dingeon, Pascal Guilloteau, Jean-Jacques Lorioux, Christian Panayoty, Jacques Pelat, Jean-Claude Prevot, Jean Prot

Administration : Christophe Abraham, Stéphanie Helson

Visiteur :

Absents excusés : Luc Offenstein, Jacques Chanut, Virginie Elmenouer, Georgette Vallery

Absents :

Le conseil de quartier des Bruyères a lieu pour la première fois à l'espace associatif des Bruyères. Le lieu est très apprécié et les conseillers nous remercient.

Les sujets communs à l'ensemble des conseils de quartier

* Présentation du budget Ville 2025

par Sandrine Felgines

Le budget 2025 de la ville de Sucy-en-Brie a été élaboré à partir des orientations discutées en Conseil Municipal le 10 mars 2025. Il s'inscrit dans une logique de gestion responsable, articulée autour de cinq principes :

- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale,
- Prise en compte des dépenses contraintes,
- Rationalisation des charges de fonctionnement pour préserver notre capacité à investir,
- Programme d'investissement maîtrisé, sans endettement,
- Recherche active de subventions.

Pour la 16^e année consécutive, la Ville gèle ses taux d'imposition et maintient une trajectoire de désendettement, tout en poursuivant ses projets structurants.

Budget global

Le budget 2025 s'élève à **80,5 M€** répartis ainsi :

- **Fonctionnement** : 57,8 M€
- **Investissement** : 22,7 M€

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 57,8 millions d'euros. Elles regroupent principalement les charges de personnel, les charges à caractère général (comme l'électricité des bâtiments municipaux), les provisions, les amortissements ainsi que les intérêts de la dette.

Les charges de personnel représentent un montant de 22 millions d'euros, soit une hausse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par la progression des cotisations retraite, les revalorisations salariales, ainsi que par les effets de la hausse du SMIC et des indices. Toutefois, les effectifs ont été stabilisés grâce à une politique de non-remplacement partiel.

Les charges à caractère général s'élèvent à 13,6 millions d'euros, enregistrant une baisse de 3,2 %. Cette diminution s'explique principalement par une réduction significative des coûts énergétiques, rendue possible par la signature d'un nouveau contrat de chauffage. Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours pour renforcer la performance énergétique de la commune : extension du réseau de géothermie, solarisation des bâtiments publics, et modernisation de l'éclairage public avec le passage aux LED.

Les subventions versées aux associations locales atteignent 1,16 million d'euros. Ce soutien, maintenu voire renforcé malgré le contexte inflationniste, témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur du tissu associatif local (plus de 200 associations sur la ville).

La commune démontre une gestion maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement, dans un contexte économique marqué par la hausse des coûts. Une attention particulière est portée à la transition énergétique ainsi qu'au soutien du milieu associatif.

Les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la commune s'élèvent à 22,7 millions d'euros pour l'exercice en cours. Ces dépenses correspondent aux engagements financiers destinés à financer des projets à long terme, visant à améliorer ou entretenir le patrimoine communal ainsi que les infrastructures publiques.

Elles se répartissent en trois grandes catégories :

- Les acquisitions de matériel et de mobilier, nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, pour un montant de 1,3 million d'euros.
- L'entretien du patrimoine, qui s'élève à 2,47 millions d'euros.
- Les opérations nouvelles, représentant un investissement de 7,79 millions d'euros.

Outre ces dépenses d'équipement, ce sont un peu plus de 11 millions d'euros qui sont affectés aux autres dépenses d'investissement, lesquelles recouvrent le remboursement du capital de la dette, les opérations d'ordres, le résultat reporté et les restes à réaliser.

L'entretien du patrimoine

Les dépenses liées à l'entretien du patrimoine concernent plusieurs secteurs essentiels de la vie communale. Elles englobent :

- L'administration générale et les services publics, avec des travaux dans les bâtiments communaux, notamment au niveau des chaufferies.
- L'éducation, avec la réalisation de travaux de maintenance et d'amélioration dans les écoles.
- Les voiries, incluant des travaux d'entretien des trottoirs et des chaussées, ainsi que divers aménagements contribuant au renforcement de la sécurité routière.
- Les sports, avec des interventions pour entretenir et moderniser les structures sportives existantes.

Les principales opérations nouvelles

Les opérations nouvelles constituent la part la plus significative des dépenses d'investissement. Plusieurs projets structurants ont été engagés dans différents domaines prioritaires.

Les sports – 3,3 millions d'euros

La commune investit fortement dans les infrastructures sportives, avec la réhabilitation et l'agrandissement du gymnase Montaleau, ainsi que la construction de quatre terrains de padel destinés à diversifier l'offre sportive.

Les voiries – 1,88 million d'euros

Des travaux d'aménagement ont été lancés sur le boulevard de Verdun et l'allée de la Pépinière, afin d'améliorer la circulation, la sécurité et la qualité des espaces publics.

La vie économique – 849 555 €

Dans le cadre de la revitalisation économique locale, plusieurs actions sont menées : réhabilitation du Bistrot du Fort, mise en œuvre d'un bail pour un local commercial rue du Moutier et travaux de rénovation au sein de l'ex restaurant « La Petite Auberge », à la gare.

L'éclairage public – 606 000 €

La commune poursuit la modernisation de l'éclairage public avec le remplacement progressif des installations par des systèmes LED, notamment au niveau du terrain de rugby.

La sécurité – 275 700 €

Afin de renforcer la sécurité sur le territoire, de nouvelles caméras de vidéo-protection ont été installées sur plusieurs axes stratégiques.

L'éducation – 126 000 €

Enfin, une classe supplémentaire a été créée à l'école Jean-Jacques Rousseau pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires.

Ces investissements traduisent la volonté de la commune de préparer l'avenir tout en maintenant un haut niveau de service public, avec des priorités claires : le sport, la sécurité, l'éducation, la transition énergétique et le dynamisme économique local.

La dette communale

Le capital restant dû (CRD) de la dette communale est en baisse constante depuis 2009, témoignant d'une gestion rigoureuse des finances locales.

En 2009, la dette s'élevait à 52,2 millions d'euros. Elle a été progressivement réduite au fil des années, atteignant 36,7 millions d'euros en 2018. En 2025, le capital restant dû est estimé à 33,9 millions d'euros.

Cette diminution régulière reflète la volonté de la commune de maîtriser son endettement tout en poursuivant ses investissements structurants.

En conclusion, la Ville de Sucy-en-Brie poursuit une gestion rigoureuse et anticipatrice, avec un budget stable, des investissements structurants (école, voirie, patrimoine), et un engagement fort en faveur de la transition énergétique et du cadre de vie.

Pour plus de détails, les conseillers sont invités à consulter le site internet de la ville et le dernier numéro du Sucy Info.

*** Point d'avancement sur l'application Ville et le nouveau logiciel des services techniques**

Pour rappel, l'objectif principal de l'application est d'améliorer la qualité du service public en facilitant les interactions entre les habitants et les services municipaux (notamment simplifier les démarches de signalement).

À ce jour, la mise en production du nouveau logiciel des services techniques est en cours. Le module signalement qui fonctionnera avec ce nouveau logiciel sera disponible dans un second temps, une fois les services de la ville opérationnels.

Initialement prévu pour 2025, le lancement est désormais reprogrammé pour 2026. Ce report s'explique par la volonté de permettre une appropriation progressive de l'outil par l'ensemble des équipes concernées et de finaliser le paramétrage pour garantir un déploiement optimal et durable.

Les sujets spécifiques au quartier

***Le budget participatif**

Lors du dernier conseil de quartier, il avait été proposé d'améliorer l'espace pétanque situé Place Notre-Dame-des-Bois. Les conseillers ont confirmé leur souhait de voir cet espace réaménagé, avec un changement du mobilier urbain et une remise en état du terrain.

Monsieur Lorioux a suggéré deux propositions d'aménagement en amont du conseil, incluant notamment le remplacement des bancs et une végétalisation du lieu. Ces propositions sont jugées intéressantes par Christophe Abraham. Toutefois, elles sont considérées comme trop onéreuses et peu cohérentes avec le mobilier urbain existant dans la ville. De plus, leur mise en œuvre impliquerait un entretien et une gestion trop conséquents pour les services municipaux.

Afin d'examiner plus concrètement les possibilités d'aménagement, un rendez-vous sur site est fixé au jeudi 10 juillet 2025 à 11h. Seront conviés : Christophe Abraham, Monsieur Lorioux, le responsable des espaces verts, le responsable du CTM, le responsable voirie ainsi que Madame Felgines.

Par ailleurs, le problème des mégots sur la place est soulevé. L'idée d'installer des cendriers est évoquée, mais cette proposition est écartée en raison des contraintes de maintenance et des coûts supplémentaires qu'elle engendrerait pour la collectivité. Une information est également communiquée concernant l'évolution de la législation sur le tabagisme. À compter du 1er juillet 2025, il sera interdit de fumer dans de nombreux lieux publics en France, y compris dans les espaces ouverts tels que les parcs, les plages et les abords des établissements scolaires.

***Le point sur l'aménagement de la rue Roosevelt**

Pour rappel, les problématiques rencontrées dans cette rue concernent le stationnement et la signalétique pour les cyclistes.

Le marquage des places de stationnement a été réalisé. Toutefois, un conseiller a signalé que ce marquage manquait de régularité, entraînant une perte d'espace de stationnement. Christophe Abraham précise que les travaux n'ont pas encore été réceptionnés, ce qui permet d'envisager une correction de ces irrégularités.

Par ailleurs, les passages piétons ont été positionnés en diagonale, dans une optique d'amélioration de la sécurité des traversées. Le marquage au sol pour les pistes cyclables a également été effectué.

Il est demandé que le marquage de la zone 30 soit repris, et que des panneaux de signalisation soient installés des deux côtés de la rue pour renforcer la visibilité de cette zone de circulation apaisée.

Un bilan des aménagements sera établi au début janvier 2026, soit après six mois d'observation, afin d'évaluer leur impact, notamment sur la vitesse de circulation des véhicules.

Enfin, des riverains expriment leur mécontentement face à la vitesse excessive des bus dans cette rue. Une demande de signalement sera transmise à Île-de-France Mobilités (IDFM) à ce sujet.

*** Le point d'information sur le nouveau circuit des bus (ligne 431)**

Dans le cadre du prolongement de la ligne 431 (anciennement ligne 1), reliant la gare RER A de Sucy-Bonneuil à Santeny, des aménagements sont en cours pour améliorer l'exploitation de la ligne et renforcer le maillage territorial.

Actuellement, la ligne fonctionne avec environ 30 bus et dessert 28 arrêts. Pour répondre à des problèmes de sécurité et d'accessibilité, notamment dans le secteur de la rue de Marolles (quartier des Bruyères), il a été décidé de créer trois nouveaux points d'arrêt : deux en direction de Marolles/Santeny et un en direction de la gare RER de Sucy.

Ces ajouts visent à réduire l'éloignement entre les arrêts existants et à améliorer la desserte et la sécurité des usagers.

La mise en service de ces arrêts interviendra dès la livraison des travaux d'aménagement. Pour le moment, ils ne sont pas encore fonctionnels.

Plusieurs dysfonctionnements ont par ailleurs été signalés par des conseillers concernant le comportement de certains conducteurs :

- Non-respect de certains arrêts
- Usage du téléphone portable au volant,
- Arrêt du bus trop en amont de l'arrêt prévu sur l'avenue de la Liberté (probablement pour des raisons de régulation du trafic),
- Circulation sur le trottoir par des bus se croisant route de Marolles et rue Dauphine.

Ces signalements seront transmis au maire adjoint en charge des transports. Les conseillers sont également invités à transmettre à la mairie toute photo ou élément attestant de ces manquements, afin de faciliter leur suivi.

***Le point sur l'aménagement et la circulation au Parc des sports**

L'expérimentation menée pour l'ouverture de deux des quatre entrées du parc, afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), ne présente pour le moment aucune difficulté particulière.

La crainte initiale d'une intrusion de véhicules motorisés à deux roues ne s'est pas confirmée à ce jour et une réflexion est en cours concernant l'ouverture des deux autres accès du parc.

Une demande récurrente de bancs supplémentaires est formulée. Les besoins s'expriment notamment au niveau du rond-point, avant l'entrée du parc, et avant le kiosque, à l'intérieur du parc.

Christophe Abraham rappelle que les besoins en bancs sont nombreux à l'échelle de la ville, et que leur coût est élevé, ce qui impose un aménagement progressif. Il souligne également que certains bancs engendrent des nuisances sonores, en particulier en soirée, en raison de regroupements de jeunes, ce qui amène de nombreux riverains à en demander la suppression. L'idée de petits sièges individuels est évoquée comme alternative.

La Ville installe toutefois des bancs régulièrement dans la commune. Des bancs sont ainsi prévus prochainement sur les axes suivants : route de Lésigny, le long du parc de la Garinière et avenue Charles-de-Gaulle.

Parmi les autres points soulevés, plusieurs conseillers signalent la présence excessive de graviers au niveau du kiosque, les jugeant glissants et potentiellement dangereux pour les usagers. Christophe Abraham précise que ces graviers ont été installés à la suite d'une importante fuite d'eau sur le réseau Suez. Une vérification de la zone sera demandée, ainsi qu'un retrait partiel du gravier, si nécessaire.

Par ailleurs, la présence récurrente de chiens non tenus en laisse dans le parc a été évoquée. Il est demandé que le gardien du parc mène une action de sensibilisation auprès des propriétaires, et qu'un renforcement de la signalétique ainsi que des verbalisations soient envisagés pour faire respecter la réglementation.

***Le point sur l'appellation de la « Route de Marolles »**

Une conseillère, résidante de la « route de Marolles », réitère sa demande d'éclaircissement concernant l'appellation officielle de cette voie. Elle souligne que l'ensemble de la rue est actuellement désigné comme "rue de Marolles", alors que la portion située après le rond-point devrait porter le nom de "route de Marolles".

Elle souhaite qu'un panneau de signalisation mentionnant cette appellation soit installé à l'entrée de la voie concernée, afin de mieux refléter la réalité géographique.

Christophe Abraham indique ne pas être opposé à cette demande, mais attire l'attention sur les risques de confusion que cela pourrait entraîner, notamment en cas de courriers mal adressés ou de données GPS du répertoire national non conformes à la nouvelle dénomination. Ces éléments devront être pris en compte avant toute intervention.

***Le point sur le groupe scolaire des Bruyères**

Un retour est fait sur les difficultés rencontrées durant l'hiver dernier à l'école des Bruyères, en particulier concernant des problèmes de chauffage et une fuite au niveau de la toiture.

Le dysfonctionnement du chauffage était lié à une pièce défectueuse de la chaudière, nécessitant un remplacement avec un délai de commande important. Face à cette situation, la mairie a réagi immédiatement en livrant des radiateurs électriques d'appoint dès le jour même.

Le nouveau prestataire en charge du chauffage, bien que jugé sérieux, n'avait à ce moment-là qu'une connaissance partielle du réseau, ayant pris ses fonctions à l'automne. Cela a pu expliquer certains retards dans l'identification ou le traitement du problème.

Concernant la fuite de toiture, les réparations sont programmées prochainement.

Enfin, les conseillers ont exprimé leur regret quant à la réaction de certains parents d'élèves, estimant que la situation a été fortement amplifiée et que le comportement de certains parents a été excessif, malgré la réactivité des services municipaux.

Les sujets portés par les habitants du quartier

*Le point sur les commerces

Le devenir du *Bistrot du Fort* : le projet de réouverture avance, avec une ouverture prévue fin 2025 sous le nom de *L'Histoire*. Il sera dirigé par Emilien Rouable, également chef du restaurant *L'Inattendu* à Villecresnes.

Le projet nécessite des travaux en amont de l'ouverture : réfection de la terrasse avec remplacement de l'actuelle véranda par une extension en dur, rénovation des cuisines, reprise du sous-sol, avec notamment le laboratoire et le local poubelles. Ces travaux sont partagés entre la Ville, la SODES et Monsieur Rouable.

Il s'agit d'une opération portée par la Ville en lien avec la SODES (société propriétaire des murs). Un contrat de gérance, permettant le remboursement progressif des investissements municipaux est signé avec Monsieur Rouable.

Le restaurant sur la place du Village

Le projet est retardé mais pas annulé. Le chef Cyrille Billot rencontre des difficultés liées à la vente du fonds de commerce de son précédent établissement situé à Saint-Maur. Or, il faut des fonds importants pour créer un restaurant sur le site de la place du Village. Il est précisé qu'il exploite actuellement « *La Chaumière* » avec une activité de traiteur.

L'ex restaurant « La Petite Auberge » à la gare

La Ville a pris le bail afin de s'opposer à l'installation d'un bar à chichas. Des travaux sont en cours pour la mise aux normes de la cuisine, condition indispensable à la reprise d'une activité. Un projet de location gérance est à l'étude entre la Ville et un restaurateur de qualité qui développe ses activités sur Saint-Maur-des-Fossés et Maisons-Alfort.

Le devenir du restaurant « Tartarin »

Christophe Abraham rappelle que ce lieu historique et emblématique de la commune a ouvert ses portes en 1934, bien avant le développement du quartier des Bruyères. L'actuel propriétaire des murs a engagé des travaux de rénovation complète afin de permettre la réouverture d'un hôtel restaurant, prévue à la rentrée.

Des travaux d'embellissement sont également prévus sur le rond-point devant le restaurant : entourage en rondins, changement de la terre et plantation d'un arbre à l'automne.

Position de la Ville sur les lockers

Un conseiller demande la position de la municipalité concernant l'installation de lockers (consignes automatiques de retrait de colis) sur le territoire communal.

Christophe Abraham indique que la Ville est défavorable à ce type d'installation. La municipalité souhaite en effet privilégier les relations directes entre les usagers et les commerçants locaux. À cet égard, elle encourage le développement des points relais directement chez les commerçants, estimant que ce dispositif contribue à dynamiser le commerce de proximité et à renforcer le lien social.

***Suggestion d'un aménagement « dépose-minute » à l'école des Bruyères**

Un riverain a formulé une proposition visant à améliorer la fluidité de la circulation et à faciliter la dépose des enfants aux abords de l'école des Bruyères, en particulier en matinée.

Il suggère la mise en place d'un sens unique de circulation depuis le carrefour de la rue des Lauriers jusqu'à la place des Commerces, en poursuivant jusqu'au carrefour de la rue du Faisan Doré.

Cette réorganisation permettrait, selon lui, d'interdire la remontée des véhicules depuis la rue du Faisan Doré. Cela rendrait possible l'aménagement d'une voie de circulation à double sens dans le sens descendant uniquement, en consacrant la voie existante à une zone de stationnement « dépose-minute » tout en permettant aux autres véhicules de circuler librement et en sécurité dans l'autre voie.

Christophe Abraham n'est pas fermé à cette proposition mais alerte sur les conséquences potentielles d'un changement de sens de circulation dans le quartier : risques de report de trafic sur les rues adjacentes, perturbation de la circulation des bus, modification des habitudes des riverains, impact sur la sécurité des piétons et des cyclistes, besoin de signalétique claire et de concertation préalable...

***La réfection de la rue de Brie**

La dégradation importante de la rue de Brie est signalée : les trottoirs sont en très mauvais état, de nombreux trous se forment sur la chaussée, et un marquage spécifique pour les vélos serait nécessaire (également pour la rue Dauphine). Le non-respect récurrent du carrefour est également souligné comme un point de vigilance.

Christophe Abraham précise qu'une étude menée par le GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir) est actuellement en cours, notamment en raison de problèmes identifiés sur les réseaux d'assainissement de la rue.

Il indique que les travaux de réfection de cette rue n'ont pas été retenus dans le budget 2025 de la Ville, mais confirme que la rue de Brie est clairement identifiée comme prioritaire par les services compétents et fait partie des secteurs à traiter. Le problème du non-respect du code de la route au carrefour sera relayé à la police municipale.

Dans cette perspective, un rendez-vous sur site est fixé au 15 juillet à 16h avec Monsieur Pelat afin de constater ensemble l'état de la rue et étudier les possibilités d'intervention.

La possibilité d'un classement de cette rue en espace protégé est également évoquée, ce qui pourrait ouvrir d'autres leviers d'aménagement ou de financement.

***L'entretien de la Sente Royale**

Christophe Abraham informe que l'éclairage de la Sente Royale a été rétabli, ce qui améliore la sécurité du passage, notamment en période hivernale ou en soirée.

Cependant, la praticabilité de la sente reste problématique, en particulier par temps de pluie. La zone est très humide, rendant le sol glissant et irrégulier. Un projet visant à lisser le terrain a été étudié et chiffré. Il est à un stade avancé, mais ne pourra être mis en œuvre qu'après obtention de l'avis obligatoire de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports), encore en attente à ce jour.

En ce qui concerne l'entretien des arbres le long de la sente, Christophe Abraham rappelle que les opérations de coupe ou d'abattage sont très coûteuses. Les marchés publics relatifs à ces interventions sont actuellement en cours de relance. Par ailleurs, les bûcherons municipaux ne peuvent intervenir sur tous les types d'arbres, certaines interventions nécessitant des formations spécifiques ou des compétences particulières.

Un conseiller suggère de se rapprocher de l'Office National des Forêts (ONF), ayant entendu dire que cet organisme pouvait intervenir gratuitement en cas de menace ou de danger avéré. Une demande sera donc faite auprès de l'ONF pour vérifier cette possibilité.

***La problématique des déchets Place Boudier**

Il est suggéré par les conseillers de mettre en place un abri pour les conteneurs, à la fois pour des raisons esthétiques et de propreté. Par ailleurs, il est souhaité que les commerçants soient incités à plier les cartons avant de les jeter, afin d'optimiser l'espace et de faciliter le ramassage. A ce titre, un courrier pourrait être adressé aux commerçants de la place afin de leur rappeler les règles de tri et de dépôt des déchets.

Un projet est actuellement en cours avec la copropriété du site pour l'aménagement d'une aire de stockage des conteneurs à l'arrière du bâtiment. Toutefois, cette solution pose des difficultés en matière de maintenance, puisqu'il faut qu'une personne se charge quotidiennement de sortir et de rentrer les poubelles.

Monsieur Digeon s'est proposé volontairement pour assurer cette tâche, si cela s'avère nécessaire.

***La problématique de couverture du réseau Free dans le quartier des Bruyères**

La question de la faible couverture du réseau Free dans le quartier des Bruyères est de nouveau soulevée. Monsieur Catinaud, conseiller municipal en charge du numérique, est intervenu à plusieurs reprises auprès de l'opérateur afin d'améliorer la situation.

Il est rappelé qu'historiquement, une antenne avait été autorisée sur le site du parc des sports, avec pour principe que les différents opérateurs de téléphonie mobile devaient s'entendre pour son utilisation. Toutefois, la cohabitation entre opérateurs s'est ensuite révélée difficile, compliquant la mise en service effective de cette antenne pour tous les réseaux.

Par ailleurs, Monsieur Degorgue signale l'existence de deux raccordements non utilisés dans le secteur. Afin de mieux comprendre la situation, il lui est demandé de transmettre les informations dont il dispose par mail, afin que les services concernés puissent étudier les possibilités d'intervention ou de relance auprès des opérateurs.

***La sécurité de la rue des Pins**

Un riverain a attiré l'attention sur les problèmes de sécurité dans la rue des Pins, notamment en raison de l'absence de trottoirs, des conditions d'accès et de sortie du rond-point et du manque de visibilité à l'approche de ce dernier.

Christophe Abraham indique que la végétation gênant la visibilité sera prochainement taillée afin d'améliorer les conditions de circulation.

Par ailleurs, il est envisagé de requalifier la rue en zone de partage, permettant ainsi de renforcer la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes. Ce statut serait accompagné de la mise en place d'une zone 30, avec l'installation de panneaux de signalisation adaptés.

Ces mesures visent à améliorer la sécurité globale de la rue tout en tenant compte de sa configuration actuelle.

*Questions diverses

-L'état de la voirie Charles de Gaulle : Christophe Abraham informe que le projet de requalification de l'avenue Charles de Gaulle, porté par le GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir), n'a pas été retenu dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) voirie du territoire pour l'année 2025. Il sera reproposé en 2026.

Ce décalage résulte de choix de programmation à l'échelle intercommunale, dans un contexte budgétaire contraint.

Le report de cette opération est regretté, compte tenu de l'importance de cette avenue structurante dans les déplacements quotidiens et l'aménagement global du secteur. La Ville reste mobilisée pour que ce projet soit réalisé.

-L'éclairage public : il est signalé l'absence d'un poteau d'éclairage rue de Lésigny. Christophe Abraham précise que ce poteau ne sera pas remplacé, la rue étant déjà jugée suffisamment éclairée.

Par ailleurs, il rappelle que l'intensité lumineuse de tous les candélabres LED de la ville est réduite à partir de 23h, dans un souci de maîtrise des coûts énergétiques. Même à une puissance réduite, ces éclairages permettent une visibilité nocturne satisfaisante.

La volonté d'étendre l'usage de détecteurs de mouvement a également été exprimée.

-La circulation rue Pierre Sépard : il est signalé que la circulation est peu fluide le matin rue Pierre Sépard, en particulier aux heures d'entrée à l'école. Cette situation s'explique notamment par le passage répété des élèves et de leurs parents au niveau du passage piéton régulé par la Police Municipale.

Une suggestion a été faite visant à regrouper les piétons avant d'autoriser la traversée, afin de limiter les interruptions trop fréquentes de la circulation sur cet axe très emprunté.

La problématique sera transmise à la Police Municipale afin qu'une solution adaptée puisse être envisagée.

-Une plaque d'égout défectueuse signalée rue Porchefontaine : Christophe Abraham informe qu'elle a été réparée récemment.

-Une réintroduction d'animaux dans la forêt est-elle prévue ? Une conseillère a indiqué avoir aperçu une affiche de l'ONF à l'entrée de la forêt mentionnant une réintroduction progressive d'animaux sauvages, organisée par phase et par zone triangulaire. A la connaissance de la mairie, aucun projet de ce type n'est en cours.

-Constat de moins de moustiques cette année. Un traitement a-t-il été effectué ? NON

-Projet de nichoir à chouettes – Église Saint-Martin

Une réunion entre la Direction des Services Techniques (DST) et la Mission Patrimoine est en cours d'organisation afin de faire avancer le projet d'installation d'un nichoir à chouettes dans le clocher de l'Église Saint-Martin.

Dans ce cadre, l'achat d'une caméra de chasse est prévu. Cet équipement permettra de suivre la nidification et les naissances de manière discrète et continue, dans un objectif à la fois pédagogique et de suivi environnemental.

Un problème récurrent est également soulevé : l'accumulation de déjections de pigeons dans le clocher, qui complique les opérations de nettoyage et pourrait nuire à l'installation du nichoir. Des solutions devront être étudiées en parallèle pour remédier à cette situation avant la mise en place définitive du dispositif.

-Propreté urbaine et sensibilisation aux bonnes pratiques

Le problème des déjections canines continue de poser des difficultés : plusieurs habitants expriment leur mécontentement face au manque de civisme de certains propriétaires de chiens. Ce sujet a également été évoqué au Conseil de quartier du centre-ville.

Afin de répondre à cette problématique, une campagne de sensibilisation va être demandée au service communication de la ville. Celle-ci visera à rappeler l'obligation d'utiliser des sacs pour ramasser les déjections et à insister sur le respect de l'espace public. Un rappel sur les mesures de verbalisation existantes sera également diffusé.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda 2030, un livret sur les bonnes pratiques en matière de cadre de vie est en cours de réflexion pour une publication prévue en 2026. Ce document abordera plusieurs thèmes liés au vivre-ensemble et à la préservation de l'environnement urbain : les horaires recommandés pour les tontes, la gestion des nuisances sonores, les déjections canines ou encore la taille des haies. L'objectif est d'encourager les habitants à adopter des comportements responsables et respectueux de leur voisinage.

-Géothermie

Lors de la réunion, une conseillère exprime son étonnement face à l'écart entre les prix moyens annoncés initialement pour la géothermie et les tarifs actuellement constatés par les usagers. Selon elle, les montants communiqués au départ étaient sensiblement inférieurs à ceux effectivement appliqués.

Il est précisé que cette question est en cours de traitement. Une réunion est prévue le 1er juillet avec les copropriétaires concernés, le délégataire du réseau de géothermie et le maire adjoint en charge de l'énergie. Cette rencontre visera à faire le point sur la situation tarifaire et à apporter des éclaircissements aux usagers.

